



DÉLÉGUÉ·E·S DU PRÉFET NOISY-LE-GRAND ET GAGNY

6 mars 2023

PRÉSENTATION

Conformément au décret du 22 décembre 2005, la préfète déléguée pour l'égalité des chances assiste le préfet de département pour toutes les missions concourant à la coordination et à la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de cohésion sociale, d'égalité des chances et de lutte contre les discriminations.

La préfète déléguée pour l'égalité des chances définit les orientations et priorités départementales, structure l'inter-ministérielle pour la mise en œuvre des priorités nationales, régionales et départementales. Elle est assistée dans son activité quotidienne par son cabinet.

Les bureaux de la politique de la ville et la mission ville assurent le suivi administratif et budgétaire des dispositifs et crédits de la politique de la ville.

La Seine-Saint-Denis compte 12 contrats de ville pour 602 054 habitants répartis dans les 63 quartiers prioritaires (soit 39% de la population).

MISSIONS

Le délégué du préfet est chargé de la coordination et la cohérence de l'action de l'État dans les quartiers prioritaires, notamment dans le champ de la politique de la ville. Il assure la présence de l'État dans sa mission interministérielle. Il est l'interlocuteur quotidien des acteurs et partenaires locaux des contrats de ville (élus, techniciens des collectivités, bailleurs sociaux, porteurs associatifs, etc.). Vos missions principales sont :

- le suivi et pilotage à l'échelle de la commune des mesures du plan de mobilisation des quartiers renforcé par les mesures du Conseil interministériel des villes du 29 janvier 2021
- d'assurer la représentation du préfet dans les différents dispositifs et instances locales de la politique de la ville ainsi qu'à l'occasion des manifestations et événements ;
- d'assurer, à l'échelle des quartiers prioritaires, le suivi de la mise en œuvre des contrats de ville et des conventions de rénovation urbaine élaborés avec les collectivités territoriales ;
- de participer et de suivre la mise en place des conseils citoyens ;
- contribuer à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions conduites ou suivies par les porteurs de projets dans le cadre des contrats de ville
- d'assurer la représentation du préfet dans les différents dispositifs d'animation locale et événements liés à la vie du quartier ;
- d'être force de proposition pour faire évoluer des situations figées et adapter les dispositifs au territoire ;
- de veiller à la mise en cohérence des interventions des différents services de l'État à l'échelle des quartiers ;
- de veiller à la prise en compte de la dimension « quartiers prioritaires de la politique de la ville » dans les politiques publiques de droit commun.

Vous devez établir des relations de confiance avec les partenaires et acteurs locaux afin d'être connu et reconnu comme interlocuteur privilégié et de repérer les personnes clés et actions remarquables sur le

territoire. Vous êtes informé régulièrement et associé aux réunions relatives à la mise en œuvre de la politique de la ville, aux côtés des services instructeurs de la préfecture et des sous-préfectures. Les délégués du préfet sont réunis de manière régulière par le corps préfectoral (PDEC et/sous-préfet d'arrondissement) auquel ils doivent rendre compte de leur activité, notamment dans le cadre d'une note mensuelle.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Fonction publique d'Etat
- Emploi de catégorie A (cadre)
- Emploi ouvert aux fonctionnaires et/ou contractuels
- Prime spécifique de fonction (PSF) décret 20 avril 2012
- Contact avec les élus, les habitants, les institutions, les associations
- Représentation de l'autorité préfectorale
- Forte réactivité
- Disponibilité sur des horaires atypiques
- Localisation administrative : Préfecture de la Seine-Saint-Denis

CONTACT

Plus d'informations et contact en cliquant [ICI](#)

- **Emplacement** : [Accueil](#) > [Services](#) > [Offres d'emploi](#) >
- **Adresse de cet article** :
<https://www.professionbanlieue.org/Delegue-e-s-du-prefet-Noisy-le-Grand-et-Gagny>